

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 5 janvier 2018

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.
Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, FAIVRE Alban, VILLAME Fabrice.

Membre excusé : Louis SIEVERT.

Auditeur : 1.

Secrétaire de séance : Mme BISTON Jocelyne.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h05.

Ajout à l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la compétence GEMAPI – modification des statuts de la CCA 800.

1 – COMPETENCE GEMAPI

La CCA 800 doit modifier ses statuts et prendre une nouvelle compétence : la compétence GEMAPI. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite « compétence GEMAPI ». Cette compétence est obligatoire pour les établissements publics à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette loi crée un bloc de compétences, comprenant les missions relatives à la GEMAPI, définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement (bassins, cours d'eau, lacs, défense contre les inondations, restauration des milieux aquatiques).

La CCA 800 a donc modifié ses statuts et a pris la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. Les communes membres doivent se prononcer sur cette extension de compétence. Accord à l'unanimité pour cette modification des statuts.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1^{er} DECEMBRE 2017

Une modification sera apportée au paragraphe 6 concernant la modification du règlement eau et assainissement : accord à 12 voix pour et 1 voix contre.

Le compte-rendu est validé.

3 – REGLEMENT DENEIGEMENT ET DESHERBAGE

Le règlement déneigement et désherbage est présenté.

Le déneigement des trottoirs sur toute leur largeur pose problème pour les particuliers qui ont une grande surface à déneiger : il est proposé de déneiger sur une largeur d'un mètre, le but étant de dégager un passage pour les piétons.

Concernant les chemins de bois, le principe est de ne pas les déneiger, par contre, le bourrelet sera mis sur le côté. Les bouches à incendie devront être dégagées.

2 règlements distincts seront réalisés pour différencier le déneigement et le désherbage. Ils seront disponibles en mairie et sur le site internet pour consultation.

4 – ACHAT DE TERRAIN A MONSIEUR NICOD

La Commune souhaite acheter une partie du terrain de Monsieur Alexandre NICOD situé rue du Perron. Le mur et la barrière présents sur le terrain ont été démontés et refaits.

La commune reprendrait 5m². L'avis des domaines a été sollicité. Le prix de l'aisance s'élève à 40 € du mètre carré, ce qui représente un total de 200 €.

Les frais de délimitation et de notaire seront à la charge de la Commune. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 – MODIFICATION D'UN BAIL A FERME

Monsieur Jean-Pierre Bourdin prend sa retraite, le terrain qu'il louait peut donc être repris par un autre agriculteur. Il faisait partie d'un GAEC et un jeune agriculteur souhaiterait reprendre ce terrain en location à compter du 1^{er} avril 2018.

Un nouveau bail sera signé avec Monsieur Clément Jeanningros. Le terrain représente une superficie de 36a19ca, lieu-dit Le Reing. Accord à l'unanimité.

6 – DELIBERATION SYNDICAT MIXTE – ECLAIRAGE PUBLIC SYDED

Madame le Maire a rencontré Monsieur Pichot du Syndicat mixte du Haut-Doubs au sujet des économies d'énergie au niveau de l'éclairage public principalement ainsi que pour la rénovation des bâtiments.

La Commune répond aux critères. Les travaux d'éclairage public pourraient être subventionnés à près de 100%. Pour ce faire, les travaux prévus en 2018-2019 devront être réalisés sur une seule année, 2018.

Un déplacement au SYDED est prévu jeudi 11 janvier.

Le Conseil doit donc prendre une délibération pour désigner le syndicat mixte comme regroupeur et pour approuver le projet de convention d'habilitation proposé entre le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs et la commune au dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Pour la réhabilitation de l'ancienne école, une subvention est possible mais pas certaine, un chiffrage plus approfondi des postes de dépenses sera demandé au Cabinet Paillard dans un premier temps et un dossier pourra être monté par la suite.

Accord à l'unanimité.

7 – DELIBERATION INVESTISSEMENT 2018

Une délibération sera prise pour effectuer le paiement de certaines factures en ce début d'année 2018 sur une partie du budget (25 % des crédits ouverts) 2017, en attendant la mise en place du budget 2018.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL

Décision modificative du budget général 2017 relative aux travaux du SYDED pour la grande rue :

- Article 204171 biens mobiliers :	+ 1 980 €
- Article 204172 installations :	+ 11 928 €
- Article 2315 immos en cours d'instr. Tech. :	- 13 908 €

Accord à l'unanimité.

9 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE

Décision modificative du budget annexe périscolaire 2017 pour une modification d'imputation comptable :

- Article 13148 subv. autres communes :	+ 1273,70 €
- Article 13248 subv. autres communes :	- 1273,70 €

Accord à l'unanimité.

10 – TARIFS REDEVANCE STATIONNEMENT

Yannick Chevalet a été habilité en tant qu'agent de surveillance (ASVP).

Il convient donc de fixer un tarif dissuasif pour tout contrevenant : stationnement gênant devant le local des pompiers et à l'école principalement.

Le paiement s'effectuera en mairie par le biais d'une régie.

Décision validée à l'unanimité avec la création d'un tarif de 30 € par contravention.

QUESTIONS DIVERSES

1 – PEDT : réunion du 21 novembre 2017. Il n'y aura pas de partenariat pour la fête du livre en 2018. L'école intercommunale compte 280 enfants scolarisés (287 l'année dernière) dont 158 élèves à Sombacour, 50 à Bians-les-Usiers et 72 à Goux-les-Usiers.

101 enfants sont inscrits au périscolaire. Certains midis sont très chargés : plus de 60 enfants. Un problème de place sera à aborder en ce début d'année 2018 entre les 3 communes.

Rythmes scolaires : projet de passage à la semaine de 4 jours et projet de modification des horaires pour les petits. Le passage à la semaine de 4 jours ne se fera que si le changement des horaires est accepté. Les bus seront déterminants.

Nouveaux horaires proposés : 8h30-11h45 et 13h45-16h30.

L'accueil adolescent connaît un vif succès : 26 inscriptions à l'heure actuelle. Le budget sera à réétudier pour 2018. Des projets seront mis en place. Bonne dynamique.

2 – Subvention Comité des Fêtes : une subvention sera versée en début d'année.

3- Dates à retenir : la fête des mères sera organisée le samedi 2 juin 2018 et la fête des pères le samedi 16 juin 2018.

4- Opération brioches : la collecte 2017 s'élève à 1077 € pour 170 brioches.

5- Demande de subvention de la Fédération du Doubs du secours populaire : pas de subvention accordée.

6- Un repas sera organisé samedi 13 janvier 2018 pour remercier les bénévoles du comice.

La séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 2 février 2018.